



SOCIÉTÉ

À L'INITIATIVE DE CERTAINS CONSEILS GÉNÉRAUX, LE PARRAINAGE DES Comment améliorer le sort

On les appelle pudiquement les « enfants délaissés ». Pourquoi sont-ils ballottés de famille en famille et si difficiles à adopter ? **Texte Isabelle Verbaere**

Lyes fait le compte : « J'ai connu sept familles d'accueil et quatre foyers. Ma mère souffrait de problèmes psychiatriques, je n'avais pas de père, le reste de ma famille ne voulait pas de moi. » Il a aujourd'hui 20 ans et décrit son parcours dans un livre : *Dans l'enfer des foyers* (Flammarion). Confié à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dès sa naissance, il est resté placé jusqu'à sa majorité, sans que son adoption soit envisagée.

En France, 140 000 enfants en moyenne font l'objet d'une mesure de placement à l'ASE. Pour cause de violence, de rejet, d'indifférence, « 15 à 20 % ne pourront jamais retourner vivre chez eux malgré l'aide des services sociaux à leur famille. Leur placement est définitif. Une majorité de ces enfants va perdre tout contact avec elle », observe Philippe Liebert, psychologue, responsable du service « adoption » du Pas-de-Calais (*Quand la relation parentale est rompue*, Dunod). « En 2009, selon une étude réalisée dans le Val-d'Oise, près d'un quart des 2 000 enfants placés voyaient leurs parents une fois par an, voire moins. Cent cinquante ne les rencontraient même jamais, une vingtaine avaient moins de 6 ans », précise Sylvie Blaison, chef du service accueils et adoptions du département.

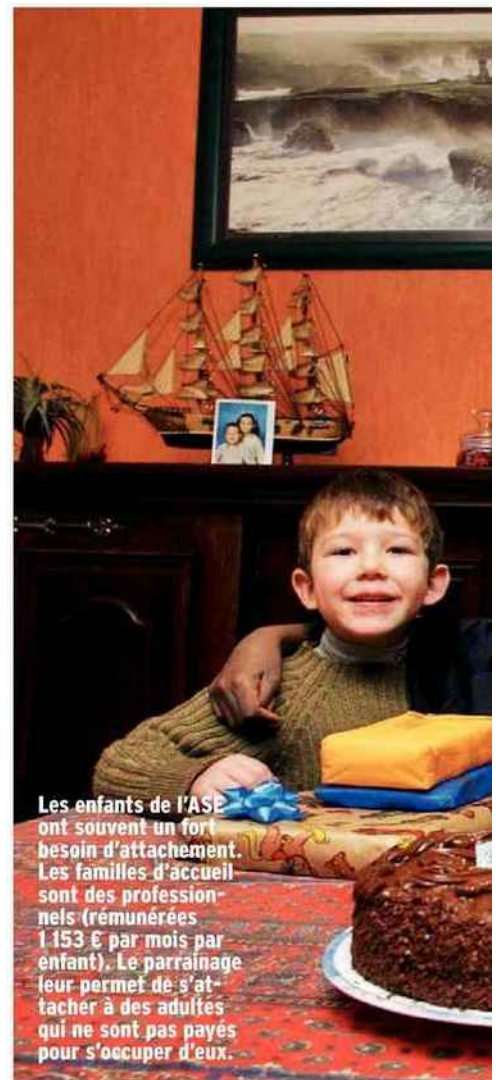
Le délaissement parental est une forme de maltraitance grave : l'enfant espère que ses parents vont se manifester, attente qui a des effets dévastateurs. « D'abord, il va éprouver un sentiment permanent d'angoisse, de tristesse et de colère envers les adultes, détaille Philippe Liebert. Autant d'énergie qu'il ne met pas dans les apprentissages. Beaucoup de ces enfants présentent un retard scolaire. » Pire : « Si personne n'explique à l'enfant pourquoi ses parents ne viennent pas le voir, il en déduit que c'est de sa faute, qu'il n'est pas aimable, qu'il ne vaut rien », soupire Sandrine Dekens, psychologue, de l'association Enfants en recherche de famille. « Rien

de pire que de se lancer dans la vie avec une estime de soi aussi mauvaise. » Leur parcours n'arrange rien : des parents qui déménagent, une famille d'accueil avec qui le courant ne passe plus, et il faut changer de lieu de vie. « Le placement des enfants, censé être transitoire, relève souvent d'une mesure judiciaire d'urgence qui ne prend pas en compte leur besoin d'attachement stable », observe Sandrine Dekens. « On ne sait plus quoi faire de nous et on nous déplace », dénonce Lyes. Ce qui aggrave la situation.

Un quart des SDF a connu un placement en famille d'accueil

« Ces enfants sont ambivalents, poursuit Sandrine Dekens. Ils manifestent une grande avidité affective, ont besoin sans cesse d'être rassurés. Mais, dans le même temps, ils évitent de s'attacher, mettent les liens à l'épreuve en transgressant les règles de la vie de famille, de l'école, en défiant l'autorité. » Troubles du comportement, prises de risques, impulsivité... Ils deviennent ingérables. Ceci explique-t-il cela ? Un quart des SDF a connu un placement en famille d'accueil ou un foyer, révèle une étude de l'Insee de 2014 sur les pupilles de l'Etat.

Plusieurs parlementaires et experts se sont penchés sur le sort de ces enfants délaissés et ont énoncé des propositions pour l'améliorer. Mais leurs rapports sont restés dans les tiroirs. Le 11 mars dernier, le Sénat votait à l'unanimité la proposition de loi de la sénatrice Michelle Meunier et de l'ancienne sénatrice Mugette Dini, qui comporte plusieurs mesures pour faciliter leur adoption. A suivre, même si un texte existe déjà : l'article 350 du code civil. Il oblige les services de l'ASE à déposer une requête au tribunal pour qu'un enfant dont les parents se sont « manifestement désintéressés » pendant un an puisse devenir pupille de l'Etat et, éventuellement, adoptable. Cette procédure reste insuffisamment utilisée. Seuls 257 enfants ont acquis ce statut après une procédure judiciaire d'abandon en 2013, estime l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned). Douze départements ne l'appliquent toujours pas ! Et quand elle est utilisée, c'est souvent très tard. Les enfants délaissés qui deviennent pupilles de l'Etat ont en moyenne 7 ans et demi, alors qu'ils ont été pris en charge par l'ASE à 18 mois en moyenne.



Les enfants de l'ASE ont souvent un fort besoin d'attachement. Les familles d'accueil sont des professionnels (rémunérées 1.153 € par mois par enfant). Le parrainage leur permet de s'attacher à des adultes qui ne sont pas payés pour s'occuper d'eux.

Comment expliquer un tel gâchis quand des milliers de familles souhaitent adopter ? « Les professionnels de l'Aide sociale à l'enfance sont formés à juste titre pour travailler avec les parents afin que l'enfant retourne vivre avec eux, souligne Philippe Liebert. Ils considèrent les liens du sang bons par essence, ont du mal à accepter l'idée qu'ils puissent être toxiques. » Dans le déni, de nombreux travailleurs sociaux et juges peinent à reconnaître les situations d'aban-

287c95df5b50350d123545e4c705750b13800b316d1bc501



ENFANTS DÉLAISSÉS SE DÉVELOPPE

des enfants placés ?



T. CREUX/QUEST FRANCE/MAX PPP

à être pris en compte. Priorité des priorités : identifier ceux qui sont délaissés, parmi les milliers qui sont confiés à un foyer ou une famille d'accueil, dans chaque département. « Nous avons créé une cellule de veille qui se réunit deux fois par an et examine entre 15 et 20 situations qui interrogent », expose Karine Poupée, chef de service de l'ASE du Val-d'Oise. « Nous apprécions la souffrance de l'enfant, comment il va. Cette évaluation exige un regard distancié, que ne peut pas avoir le professionnel de terrain aux prises avec l'enfant et sa famille. » Lorsqu'un enfant délaissé est repéré se pose une question essentielle : l'adoption est-elle un bon projet de vie pour lui ? Une évaluation psychologique s'impose. « Certains enfants ne sont pas adoptables parce qu'ils sont trop grands, trop abîmés, qu'ils n'ont pas fait le deuil de leurs parents ou qu'ils sont trop attachés à leur famille d'accueil », remarque Sandrine Dekens. Pour être adoptable, un enfant doit avoir gardé l'envie de tisser des liens. « Plus de la moitié des enfants que nous évaluons n'est pas psychologiquement adoptable, révèle Karine Poupée. Même si cela peut changer par la suite. »

L'association Parrains par' mille, est en recherche de familles

Pour ces situations particulières, des départements ont développé le parrainage : il met en relation les enfants placés qui le souhaitent avec des adultes bénévoles qui s'engagent dans la durée à partager du temps et des activités avec eux. « Certains de ces parrainages débouchent en douceur sur une adoption, chacun ayant eu le temps de s'approprier ! », se félicite Philippe Liebert.

Confiance en soi et dans l'avenir, soutien, épanouissement, appui dans les parcours scolaire et professionnel : une très large majorité d'enfants placés qui bénéficient d'un parrainage le plébiscitent. « Passer du temps avec mon parrain me rend heureux », estime 84 % d'entre eux, selon une étude de l'association France Parrainages de 2014. Mais ce dispositif reste sous-utilisé. Et les parrains manquent : seuls 6% des Français en ont déjà entendu parler (Harris, 2014) ! Sylvie Blaison lance un appel : « Nous avons plusieurs projets avec l'association Parrains par' mille, pour lesquels nous sommes en recherche de familles. »

don, même si les parents se contentent d'envoyer trois cartes postales par an. « Ils s'identifient aux parents, se sentent coupables de ne pas avoir réussi à les aider davantage », ajoute Sandrine Dekens. Lyes a été confié à une famille d'accueil dès sa naissance jusqu'à 4 ans. Il y était très heureux. Devant déménager, la famille a demandé son adoption. Mais l'ASE a fait passer le bien-être de sa mère avant le sien. « Lui retirer l'autorité parentale, la priver de l'idée d'être quand

même ma mère sur le plan administratif aurait pu lui être fatal », déplore-t-il. Françoise Peille, psychologue (*la Bienveillance de l'enfant en protection sociale*, Armand Colin) regrette : « En France, on ne prend pas assez en compte les besoins des enfants. On privilégie ceux de leurs parents. »

Pas-de-Calais, Val-d'Oise, Calvados, Seine-Maritime... A l'initiative d'une poignée de conseils généraux et de leurs travailleurs sociaux, le devenir de ces enfants commence